

Des kilos de documents et des milliards d'euros en jeu : à Monaco, un « corbeau » fait trembler l'entourage du prince

 [lemonde.fr/police-justice/article/2022/03/20/des-kilos-de-documents-et-des-milliards-d-euros-en-jeu-a-monaco-un-corbeau-fait-trembler-l-entourage-du-prince_6118362_1653578.html](https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2022/03/20/des-kilos-de-documents-et-des-milliards-d-euros-en-jeu-a-monaco-un-corbeau-fait-trembler-l-entourage-du-prince_6118362_1653578.html)



TITWANE

Par G rard Davet (Monaco, envoy  sp cial) et Fabrice Lhomme (Monaco, envoy  sp cial)
Publi  le 20 mars 2022   18h10 - Mis   jour le 21 mars 2022   05h14

R serv    nos abonn s

Partage

Enqu te « Main basse sur le Rocher » (1/2). Depuis quelques mois, un myst rieux site Internet divulgue des documents confidentiels et met en cause des personnalit s mon gasques. Une affaire r v latrice des luttes d'influence dans ce micro-Etat, sur fond d'enjeux immobiliers  normes.

Il p se lourd, ce sac   dos, volontairement abandonn  sous une table par la source du *Monde*, d but f vrier, dans un bar de l'Est parisien. Quelques kilos de courriels imprim s et de documents divers... Et, surtout,   en croire ces documents, plusieurs milliards d'euros de potentiels d tournements de fonds publics op r s au c ur de la principaut  de Monaco. La source semble fiable, mais tout cela demande v rifications,  videmment.

Certains courriels confidentiels paraissent authentiques, pirat s dans des bo tes e-mails. Il y a aussi des relev s de comptes en banque, r pertori s en Suisse. Les millions d'euros valsent, des noms apparaissent... Quatre, surtout : Didier Linotte, le pr sident – fran ais – du Tribunal supr me mon gasque (la Cour constitutionnelle locale) ; Claude Palmero,

expert-comptable, mais surtout homme de confiance et administrateur des biens du prince Albert II ; Laurent Anselmi, chef du cabinet du souverain ; Thierry Lacoste – français lui aussi –, avocat et ami d'enfance d'Albert.

Il faut retenir ces noms. Ce sont les hommes du prince, ceux par lesquels tout passe en Principauté. Monaco bruissait déjà de leurs agissements, réels ou supposés, mais ces documents les exposent au grand jour. Les voici accusés de former une sorte de « G4 » à la fois discret et tentaculaire, avec Albert II en arrière-plan, en souverain naïf et dépassé.

Doit-on suivre aveuglément ces « informations » servies sur un plateau ? En toile de fond, une thèse sulfureuse prend forme : ces hommes d'influence prélèveraient leur dîme sur les opérations immobilières opérées en Principauté. On parle ici d'hectares gagnés sur la mer, de tours immenses, d'immeubles que l'on bâtit pour mieux les démolir quelques années après afin de pouvoir les reconstruire, plus hauts, plus clinquants, plus rentables...

Haines patrimoniales

Il suffit de se promener dans les rues embouteillées du micro-Etat pour mesurer à quel point les grues font partie du paysage. Les chantiers pullulent, les Ferrari, Porsche et autres voitures de sport slaloment entre les baraquements. A l'est, deux tours de 27 et 30 étages sortent de terre : c'est le projet Testimonio II. Ailleurs, les 100 000 mètres carrés de bâtiments de l'îlot Pasteur ou encore le nouveau quartier Mareterra, conquis sur la Méditerranée... Monaco, c'est 4,8 kilomètres de rivages, 200 hectares seulement de terrains escarpés, 38 000 habitants, dont 8 000 Monégasques – et 749 Russes –, le record mondial du prix au mètre carré (jusqu'à 100 000 euros !) et donc le terrain de chasse favori des constructeurs et des promoteurs.

Lire aussi [A Monaco, l'extension de la démesure](#)

Trois clans se disputent le butin. Le principal, l'historique, est le Groupe Pastor, composé de Monégasques multimilliardaires. Plus modestes, deux challengers italiens : la famille Marzocco, qui a quitté la Botte au début des années 1990 pour fuir la Mafia et faire fortune, et Antonio Caroli, PDG du groupe du même nom.

Le décor est planté. Place à l'histoire, ou plutôt à une triste fable dont on cherche en vain la morale, sur fond de haines patrimoniales, d'appétits insatiables, le tout avec un prince qui tente de moderniser son Etat tout en composant avec son propre caractère, rétif aux conflits... Il ne manquait plus, dans ce microcosme doré sur tranche, qu'un oiseau de mauvais augure, un « corbeau », malveillant mais bien informé, décidé à réveiller les rancœurs enfouies.

Il entre en action le 23 septembre 2021. Ce jour-là, sur YouTube, une chaîne créée pour l'occasion met en ligne une vidéo intitulée « Comment Didier Linotte, président du Tribunal suprême de Monaco, et son club ont corrompu la justice ? ». Le 11 octobre suit une autre diffusion : « Thierry Lacoste, avocat des stars à Monaco, fait partie d'un réseau de corruption avec Didier Linotte ». Les vidéos renvoient vers un site Internet créé ex nihilo et baptisé Les Dossiers du Rocher, sur lequel de premières salves de documents sont mises en ligne, avec quelques-uns des courriels dont *Le Monde* sera par la suite

abreuvé... Sont également publiés de pseudo-articles, au ton inquisiteur et à l'orthographe défailante. Leurs cibles : MM. Palmero, Lacoste, Linotte et Anselmi, accusés d'avoir prétendument placé la Principauté en coupe réglée. Aux yeux du « corbeau », ils incarnent le « Club des 4 ».

Panier de crabes

L'offensive est bien orchestrée. Plusieurs sites gigognes voient le jour. Corentino, hébergé aux Pays-Bas, titre, le 14 octobre suivant : « Comment Didier Linotte a fait perdre 150 millions à l'Etat ». Un autre site, Cable Chronicles, affirme deux jours plus tard : « *A Monaco, collusions, escroqueries et corruptions n'ont jamais cessé.* » Là encore, les fautes sont récurrentes, comme si un « robot » étranger était à l'œuvre. Les vidéos sont relayées, visionnées par des dizaines de milliers de personnes – souvent localisées en Inde. On voit mal quels internautes indiens pourraient s'intéresser à ce point aux secrets monégasques... Il s'agit en fait d'une méthode classique destinée à augmenter de façon artificielle l'audience d'un site.

Des journalistes fictifs sont même inventés, qui sollicitent par courriel de vrais reporters. Ainsi, un dénommé Damien Roussel entreprend le quotidien local, *Monaco-Matin*, le 30 novembre 2021, avec ce message : « *J'ai, comme vous avez pu le remarquer, pris la liberté de publier des documents depuis quelques semaines montrant la corruption, sinon la malversation, de certaines figures politiques et médiatiques de premier plan à Monaco.* » Et le prétendu journaliste de poursuivre : « *Je n'ai pas publié tous les documents en ma possession, et particulièrement un, qui atteste d'un virement bancaire d'un cabinet d'avocats suisse à Didier Linotte le 16 juin 2021. Je serais prêt à partager les détails de ces informations.* »

TITWANE

A *Monaco-Matin*, la prudence est une seconde nature. Dans un panier de crabes, il faut savoir louvoyer entre les pinces. Pas question de s'en tenir à une simple correspondance. Une rencontre avec un membre de la rédaction est proposée, mais il n'y aura jamais de retour du mystérieux Damien Roussel qui, comme l'un de ses confrères putatifs, un certain Paul Michel, tentera aussi d'appâter une partie de la presse française.

L'entreprise de déstabilisation, même grossière, suscite un vif émoi dans la Principauté. D'autant que les courriels divulgués sont authentifiés par les personnes concernées. Ces échanges prouvent, à défaut d'une complicité délictuelle, l'existence d'une amitié intéressée entre les quatre hommes. A les lire, tout indique qu'ils usent de leur influence pour se répartir les nominations en Principauté, au fil de dîners auxquels se joignent parfois Michel Roger, ministre d'Etat (l'équivalent du premier ministre, à Monaco) entre 2010 et 2015, ou encore le vice-président de la cour de révision, l'universitaire Jean-François Renucci.

« Procédé grossier »

Le Monde a pu examiner ces centaines de courriels, datés de 2010 à 2021. De fait, c'est un florilège d'interventions, de répartitions de rôles entre initiés. Voici d'abord Didier Linotte, le même qui présidera ensuite la juridiction suprême. Dès 2010, alors qu'il est encore avocat, il chiffre en milliers d'euros auprès de M^e Thierry Lacoste (l'avocat et ami du prince) ses interventions dans le cadre de la construction de la tour Odéon. Un projet pharaonique, monté par la famille Marzocco, avec l'aval et l'aide de Thierry Lacoste, lui aussi conseil des Italiens. A l'époque, on l'a dit, M. Linotte est encore avocat, arbitre, médiateur et professeur de droit. Cette rémunération est donc légale. Il peut facturer ses

interventions, même si le Tribunal suprême l'approche et le nomme comme membre. Mais, un an plus tard, il organise un dîner, avec les mêmes convives. Dans un courriel du 7 février 2011, il rappelle ce mot d'ordre : « *A la suite de notre précédente réunion, il nous a été demandé de suggérer des noms pour des nominations prochaines...* » Il ne se fait pas prier et, trois mois plus tard, transmet le CV d'un ami qu'il lui « *paraît très opportun de faire nommer au Tribunal suprême* ». Les choses sont dites sans précautions excessives.

Lire aussi [A Monaco, l'argent douteux de la tour Odéon](#)

En novembre 2011, nouveau dîner, cette fois à la résidence du chef du gouvernement, Michel Roger : « *Nous aborderons notamment les questions relatives (...) aux divers projets immobiliers et de construction en cours* », écrit M. Linotte. Huit mois après, en juillet 2012, promotion express, il est nommé président du Tribunal suprême, tout en conservant ses activités de médiation et d'arbitrage au sein d'un cabinet d'avocats, auxquelles il ne mettra fin qu'en 2017.

A ce stade, si le site Les Dossiers du Rocher révèle des courriels, il ne publie pas le moindre relevé de compte. Certains documents bancaires pour le moins douteux circulent cependant ici ou là, sous le manteau. Comme cette pièce, dont *Le Monde* a été destinataire : à l'en croire, une société juridique helvétique, Teichmann International AG, aurait viré, en juin 2021, sur un compte suisse de la banque UBS attribué à Didier Linotte, la somme de 1 million d'euros, en échange de diverses consultations.

« *Je n'ai évidemment pas de compte en Suisse ni dans des paradis fiscaux* », s'insurge M. Linotte, dénonçant des « *faux malveillants* ». Il paraît plus que sûr de lui. Son avocate, M^e Marie-Alix Canu-Bernard, a d'ailleurs été priée de demander aux dirigeants de Teichmann International AG de « *bien vouloir confirmer que [leur] société n'a jamais transféré une telle somme à son bénéficiaire* ». Une requête restée lettre morte depuis janvier. L'avocate, qui va s'adresser directement à UBS, dénonce un « *procédé grossier* ». « *On mêle des documents volés à des faux caractérisés pour faire croire à un système de corruption institutionnalisé tout à fait délirant* », indique M^e Canu-Bernard, qui a déposé plusieurs plaintes au nom du « G4 ».

« On a affaire à des ordures »

« *A un moment, on a la nausée, l'impression d'être dans une série de Netflix, lâche M. Linotte. Ils veulent toucher le prince à travers nous, c'est de la voyoucratie en bande organisée.* » Le juriste dément tout trafic d'influence, toute compromission : « *Il n'y a aucun conflit d'intérêts, aucun retour d'ascenseur entre nous. On s'aime beaucoup, et le combat nous rapproche. C'était un groupe de travail, instauré par Michel Roger. Pour les voyous auxquels on a affaire, le fait qu'il y ait des gens qui se réunissent pour parler de dossiers, c'est forcément pour prendre du pognon...* »

M. Linotte évoque la présence, dans ces boucles de courriels, du professeur de droit Jean-François Renucci, simplement venu, selon lui, pour travailler sur les revendications de paternité relatives aux liaisons anciennes du prince. Or Renucci est décédé, le 19 octobre 2021, dans un accident de voiture aux causes inexplicables, peu après

l'apparition des Dossiers du Rocher. Son ami Linotte y voit un lien, même indirect.
« *C'était le garçon le plus gentil de la Terre, dit-il. Il était tellement atteint, perturbé, il peut avoir fait un malaise au volant... Ordures ! On a affaire à des ordures ! Ça, je ne le pardonnerai jamais. J'irai jusqu'au bout, jusqu'à bousculer des intérêts puissants.* »
Quels « intérêts » ? Patience...

Lire aussi Le milliardaire russe Dmitri Rybolovlev au centre d'un « Monacogate »
En attendant, le secrétaire d'Etat à la justice, Robert Gelli, indique au *Monde* avoir adressé, en janvier, une demande d'entraide judiciaire à la Suisse, afin de vérifier si M. Linotte y a détenu ce fameux compte. Sa démarche n'a pas encore reçu de réponse, mais elle devrait ulcérer un peu plus Didier Linotte et les autres membres de l'entourage du prince, convaincus que M. Gelli, ex-conseiller justice de Lionel Jospin à Matignon, proche de François Hollande, souffle sur les braises des « Dossiers ». De fait, Robert Gelli ne cache pas prendre au sérieux certaines révélations du site...

Dans le « G4 », après le « sachant » Linotte, il y a l'expert-comptable, Claude Palmero. Depuis son bureau donnant sur les jardins du palais, cet homme de 65 ans administre les biens du souverain. Une affaire de famille : son père avait le même job. M. Palmero détient la signature des différents comptes du prince, dont il est l'éminence grise. Mais il a une autre occupation : la gestion d'un cabinet privé, prospère. Les Dossiers du Rocher lui attribuent, en outre, des comptes occultes, notamment à la Deutsche Bank de Zurich, où il détiendrait près de 5 millions d'euros, mais aussi à la Barclays, avec plus de 5 millions d'euros.

La ficelle paraît grosse, évidemment. Aucun extrait de compte n'a été publié sur les différents sites. Mais des documents apparaissent, pour qui s'y intéresse... Et ça, M. Palmero n'en peut plus. « *Je suis ravi de découvrir que je suis riche* », ironise-t-il lorsque *Le Monde* lui présente ces extraits de comptes, avant de s'indigner : « *Je n'ai pas le moindre compte offshore ! Je suis gérant de sociétés qui ont des comptes en Suisse, celles du prince. Ce qui n'est pas illégal.* » Informée par son client de l'existence de ces deux documents, qu'elle qualifie de « *faux grossiers* », son avocate, M^e Canu-Bernard, a déposé plainte pour « faux et usage de faux », à Monaco. « *J'ai bâti ma réputation sur la rigueur et la probité* », s'empourpre l'expert-comptable.

Adversaire sans visage

C'est vrai : engoncé dans son costume trois pièces, à l'ombre du coffre-fort, situé juste derrière lui, qui renferme les secrets de la Principauté, M. Palmero, à moins d'être un transformiste hors pair, a tout du fonctionnaire tristounet contraint d'apparaître en pleine lumière. « *Je savais que quelque chose se tramait, précise-t-il. Mais je n'ai rien à me reprocher, je suis là depuis vingt et un ans. A titre personnel, c'est dur à vivre. On nous qualifie de gang des barbouzes ! Ce pseudo-club est une invention, une manipulation. C'est un travail mafieux, toutes leurs traces sont couvertes. Il y a des pros, une officine derrière tout ça.* »

M. Palmero est l'exécutant, l'homme qui sait faire et se taire. Sans doute est-ce pour cela qu'Albert l'apprécie tant. « *Ce travail de sape, c'est le plus dur à vivre, poursuit-il. On est dans le registre de la démolition psychologique.* » Chaque matin, il se réveille dans l'attente d'une nouvelle publication accusatrice, sans pouvoir se défendre : « *Je ne peux pas dire ce que je fais, car c'est confidentiel. Le prince m'utilise comme sherpa, avec mon cabinet d'expertise comptable, pour certains dossiers qui ne doivent pas être connus dans son entourage.* »

Pour se justifier, Claude Palmero a listé 23 dossiers dans lesquels, dit-il, il a travaillé confidentiellement et à titre gracieux pour le prince. Cela va du projet de téléphérique à la prise de participation monégasque dans le capital de l'aéroport de Nice, en passant par la création d'une chaîne de télévision 100 % monégasque. « *Un mélange des genres ? C'est vrai que ça expose, mais c'est le prix à payer pour réussir, et je n'ai de comptes à rendre qu'à une personne : le prince,* se défend M. Palmero. *Mon cabinet est une bonne couverture, la plupart des dossiers n'ont pu être traités que parce que j'ai un cabinet privé. J'ai travaillé gracieusement, alors que le coût de mes collaborateurs est resté à ma charge.* » Lui aussi pense que les commanditaires de l'attaque numérique « *ont un mort à leur actif* » : Jean-François Renucci. « *C'était un ami personnel. Il apparaissait dans les courriels, cela l'a énormément choqué. Sa veuve aussi ; elle m'a dit qu'il n'avait pas supporté la pression.* »

Au sein du « Club des 4 », il y a également l'ami du prince, celui qui peut presque tout se permettre : l'avocat Thierry Lacoste. Cet homme à l'entregent certain a grandi avec le futur Albert II. Il est surtout son avocat contre la presse people. Dans son cabinet parisien, il exhibe ses trophées, les reproductions grand format de condamnations judiciaires publiées en couverture des *Voici* et autres *Closer*. S'opposer aux « Dossiers » se révèle plus ardu. L'adversaire, cette fois, n'a pas de visage...

L'indulgence d'Albert II

Le « corbeau » a notamment publié une note d'honoraires provenant du cabinet de M. Lacoste, d'un montant de 589 200 euros, justifiée par son intercession dans une affaire immobilière où il a permis à un promoteur d'obtenir une décision judiciaire à 150 millions d'euros contre... l'Etat monégasque. Quand on sait que cette décision a été rendue par le Tribunal suprême, présidé par son ami Didier Linotte, il y a comme un doute. L'avocat du prince s'enrichirait-il sur le dos de la Principauté, par le biais des bons offices de M. Linotte ? Voilà de quoi prêter le flanc aux accusations. M^e Thierry Lacoste assume, crânement : il a amené le dossier dit de l'« Esplanade des Pêcheurs » à un confrère parisien et perçu pour cela une rétrocession d'honoraires. Discutable, peut-être, mais légal.

« *C'est vrai que je pourrais m'interdire de prendre des clients à Monaco, vu que je suis l'avocat du prince,* dit-il. *Mais j'ai fait une exception. Cette somme, ça paraît beaucoup vu de l'extérieur, mais elle est logique. Sur le plan éthique, peut-être que ç'aurait été mieux que je ne touche rien...* » Pour autant, il ne lâchera rien : « *On se fait vomir dessus*

par des voyous. Renucci est mort, il était hypersensible. Sa mort est due à eux. On est un petit cordon autour du prince. On les gêne. » Qui se cache derrière ce « les » ? On y arrive...

M^e Lacoste a fait venir dans son bureau une société de sécurité privée, qui emploie des anciens des services secrets français. *« Ils m'ont confirmé que j'avais bien été piraté : dix années de mes courriels, ils sont remontés jusqu'en 2011 ! »* Les juges monégasques chargés d'instruire sa plainte ont mandaté un expert. Ce dernier est venu, mi-mars, expertiser à son tour le système informatique du cabinet. Aucune de ses correspondances privées avec Albert II n'a – pour l'instant – été publiée. Le souverain, de toute façon, ne lui en tiendrait pas rigueur. Albert s'énerve rarement. *« La seule chose que je lui reproche – il le sait, on en a parlé entre nous –, c'est qu'il n'aurait jamais dû accepter d'être l'avocat pour cette affaire-là, confie Albert II au Monde à propos de son ami Lacoste. Il en avait le droit, c'était légal, mais au vu de la sensibilité de ce dossier-là... Je pense qu'il n'aurait pas non plus dû accepter d'être l'avocat de M. Marzocco dans une autre affaire, je pense qu'il aurait dû être un peu plus discret. »*

Le raisonnement ne vaut-il pas également pour l'expert-comptable, Claude Palmero ? *« Aussi, opine Albert II. M. Palmero a une double casquette, il est bien sûr administrateur des biens au palais, mais lui ne vient que le matin ; l'après-midi, il est dans son cabinet d'expertise comptable. Donc l'amalgame est très vite fait. »* N'a-t-il pas été trop indulgent à l'égard de ses deux collaborateurs ? *« Peut-être, concède-t-il. Mais c'est aussi une question de confiance, je pensais qu'ils avaient tous les éléments en main pour pouvoir mener à bien les dossiers dont ils avaient la charge. »* Et surtout, la confidentialité était de mise, du moins jusqu'à l'apparition des Dossiers du Rocher.

Opération coûteuse

Aujourd'hui encore, le site continue de produire des publications. La dernière, en date du 14 mars, sera peut-être celle de trop. Ce jour-là, Les Dossiers du Rocher diffuse un document interne à la Principauté évoquant, au printemps 2021, la création d'une banque. Cette fois, rien à voir avec un piratage informatique, semble-t-il. *« Ce document, relève M^e Lacoste, a eu très peu de destinataires. Claude Palmero l'avait transmis à quelques personnes seulement : le ministre des finances, Jean Castellini, le président du Conseil national, Stéphane Valeri, une banquière, Agnès Falco... »* Voilà qui ne manquera pas d'intéresser la justice.

Car, avec Laurent Anselmi, le quatrième membre du « G4 », qualifié de « *ministre barbouze* » par Les Dossiers du Rocher – tourmenté par des soucis de santé, M. Anselmi n'a pu répondre au *Monde* –, les cibles du site ont multiplié les plaintes. La première a été confiée à l'automne 2021 aux policiers monégasques, lesquels ont vite dû avouer leur impuissance. Tout juste ont-ils pu évaluer le coût astronomique – plusieurs millions d'euros – d'une telle opération numérique, avec la création de nombreux pare-feu empêchant de remonter aux hackers.

Lire aussi [Monaco : le ministre de la justice fait les frais de l'affaire Rybolovlev](#)

Dans un procès-verbal de synthèse du 13 janvier, les enquêteurs monégasques constatent leur échec. La création du nom de domaine lié aux Dossiers du Rocher ? « *Il s'agit de la société Namecheap aux Etats-Unis, avec un lien du registrant en Islande* », notent-ils. Les adresses électroniques de contact ? « *Des localisations d'adresse IP de connexion en Inde.* » Sans compter ces adresses ouvertes aux noms de sociétés-écrans ou de personnes décédées... Du travail de pro. Pour aller plus loin, une information judiciaire pour « violation du secret des correspondances, harcèlement et diffamation » a été ouverte en janvier et confiée aux trois juges d'instruction en poste à Monaco. M^e Lacoste a également saisi la justice à Paris.

Lire aussi *L'argent au cœur du meurtre d'Hélène Pastor*

A la mi-mars, les magistrats ont commencé à auditionner les parties civiles qui, faute de preuves formelles, ont évité de désigner trop explicitement celui qu'elles estiment toutes être responsable de leurs maux et donc des « Dossiers » : le promoteur et constructeur immobilier Patrice Pastor. Le seul homme qui, en Principauté, serait plus puissant qu'Albert II, et aspirerait à le rester, voire à devenir roi à la place du prince. Ses ennemis le surnomment « P2 », en référence à ses initiales, mais surtout à la loge maçonnique affairiste italienne. L'allusion est double car la loge, très influente dans les années 1970, était dirigée par un certain Licio... Gelli, sans aucun lien de parenté avec le magistrat français. Patrice Pastor rejette ces accusations, et même contre-attaque, comme nous le verrons dans le deuxième volet de cette enquête.

La rumeur se propage

L'incendie provoqué par Les Dossiers du Rocher semble ne pouvoir être circonscrit. Le 10 mars, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) publiait ainsi sur son site Internet un commentaire – accompagné d'un lien donnant accès à un article de *Mediapart* – consacré aux Dossiers du Rocher. Le texte assurait que Didier Linotte « *est actuellement mis en examen pour blanchiment de fraude fiscale, soupçonné d'être à l'origine de montage offshore* ». Une allégation mensongère. A tel point qu'alerté par l'intéressé, le président de la HATVP, Didier Migaud, a dû se fendre d'un courrier penaud, après avoir fait retirer en catastrophe le texte fallacieux. « *Je vous renouvelle tous mes regrets et vous remercie d'accepter mes excuses* », écrit-il à M. Linotte, le 14 mars.

Furieux, M. Linotte, ainsi que MM. Palmero et Lacoste, n'entendent pas en rester là. Le 16 mars, ils ont assigné M. Migaud devant la 17^e chambre du tribunal de Paris pour « diffamation ». « *On veut savoir ce qu'il s'est passé en interne à la HATVP, ça ne peut pas être une erreur* », tonne M^e Lacoste.

En attendant, la rumeur se propage à l'infini, sur le Rocher et ailleurs. Et voici le prince, réputé hésitant, sommé d'intervenir, de lutter contre le roi de l'immobilier. Albert II semble prêt à brusquer sa nature. Il a commencé, déjà, à écarter les supposés « traîtres », suspectés par ses amis d'avoir fait le jeu du promoteur. Depuis son palais, une ancienne forteresse bâtie sur les hauteurs de Monaco, il a une vue imprenable sur les chantiers de construction. La plupart sont siglés « Pastor ».

